ABONNEMENS.

Un mois. . . . . 4 fr.
Trois mois. . . . . 11 »
Par la poste. . . . . 15 »
Un N°. . . . . » » 20
Les abonnemens commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIEGE.

ANNONCES
20 centimes par ligne.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

ALLEMAGNE.

On écrit de Berlin, le 7 août :

La Porte a fait à notre gouvernement une nouvelle demande d'officiers, mais le roi a refusé.

— On écrit de Vienne, le 10 août :

M. Maurice Dietrichstein, envoyé à la cour de Bruxelles, partira vers la fin du mois pour se rendre à son poste.

Le conseiller de cour, Husgar, parti avant-hier pour Constantinople, et qui comme drogman a eu occasion de se familiariser avec les affaires de l'Orient, va à Constantinople comme internonce autrichien. Il est pourvu d'instructions pour la nonciature, et y restera jusqu'à la terminaison des affaires actuelles.

— On écrit de Constantinople, 1er. août :

« Au moment où la Porte se préparait à accepter toutes les conditions de Méhémet-Ali, selon lesquelles il aurait conservé tout le territoire en sa possession, elle fut arrêtée par une dépêche adressée par le prince de Metternich au baron de Sturmer. Par suite, tous les représentans des puissances se sont réunis et ont adressé de commun accord à la Porte, une note qui l'invite d'abandonner la négociation avec Méhemet-Ali aux cinq puissances. La Porte déclara donc à Méhémet-Ali qu'elle ne négocierait plus directement avec lui, mais que les cinq puissances arrangerait l'affaire. Ce résultat a d'autant plus surpris qu'Akif-Effendi était déjà embarqué pour aller notifier à Méhémed-Ali que la Porte consentait à toutes ses propositions, mais qu'elle espérait qu'il renoncerait au renvoi de Chosrew pacha, Abdul-Medchid voulant maintenir, par esprit de piété filiale, ce haut fonctionnaire que son père lui avait si chaudement recommandé peu d'heures avant sa mort.

Les cinq représentans des puissances ont unanimement déclaré que la Porte était placée sous la garantie de leurs souverains, et qu'ils prendraient soin en commun de la pacification de l'Orient. On peut juger de la sensation que cette déclaration causa ici quand on se figure qu'il y avait déjà huit jours écoulés depuis le retour d'Akif effendi d'Alexandrie, et qu'on ne pouvait guère plus espérer d'obtenir cette protection. Maintenant la question orientale n'est plus une affaire particulière, c'est une question européenne.

Toutefois la flotte française est encore menaçante à l'embouchure des Dardanelles, et on a reçu, il y a quelques jours, la nouvelle, que la flotte anglaise a quitté la côte de Syrie pour prendre la même direction. M. de Butenief avait même déclaré récemment à la Porte que la Russie considérerait tout firman permettant l'entrée de ce détroit comme une violation du traité de 1833, et il avait obtenu de la Porte une réponse satisfaisante. C'est ce qui paraissait avoir déterminé la Porte à se jeter dans les bras de Méhémet-Ali, de quoi on a voulu la détourner à tout prix. Inutile de dire que la déclaration des cinq ambassadeurs a fait rappeler Akif effendi. Demain le capu Kiaja part d'ici pour Alexandrie avec la déclaration que la Porte ne peut en ce moment entrer en négociation ultérieure.

— On écrit de Francfort, 14 août :

Le premier voyage d'essai sur le chemin de fer de Wiesbaden à Castell a eu lieu le 11 de ce mois; il a parfaitement réussi et on a l'espoir que la section de Wiesbaden à Mayence sera ouverte dans le courant du mois.

— On écrit de Hanovre, le 11 août :

Le calme paraît renaître dans les esprits, les mesures prises par la police ont cessé, et la troupe qu'on avait fait venir va retourner dans ses garnisons.

On croit généralement que le cabinet ne donnera pas suite à l'enquête. On parle des notes de deux cours dont le but serait d'engager le roi à faire quelques changemens dans le personnel du cabinet seul moyen propre à ramener l'opinion publique. Si l'on peut ajouter foi au récit du contenu de ces notes, elles se trouveraient en parfaite harmonie avec les vœux du pays qui se manifestent par cette foule de pétitions qui arrivent de toutes les parties du royaume.

Les adresses de remercîment aux magistrats pour la conduite qu'ils ont tenue le 15 juin, viennent aussi de toutes les villes, de tous les villages et de toutes les provinces, à l'exception (jusqu'à présent) de la Frise orientale, de Gœttingue et de Grubenhagen; la plupart de ces adresses contiennent la remarque qu'il a fallu clore la liste par les ordres de la police.

ANGLETERRE. — Londres, le 12 aout.

Les journaux contiennent beaucoup de détails sur ce qui s'est passé dans plusieurs villes manufacturières de second ordre, mardi dernier, le deuxième des trois jours que les chartistes ont consacrés à des meetings. Dans quelques-unes de ces villes, il n'y a eu aucun rassemblement, dans d'autres où la garnison était insuffisante, des processions et des meetings ont eu lieu. Dans deux ou trois autres, la troupe a dispersé les rassemblemens. Mais à Bolton il y a eu des troubles plus sérieux. Dans la nuit du lundi au mardi, on a essayé d'incendier la ville. Le tocsin avait appelé la police et la troupe sous les armes, deux chartistes avaient été pris dans la soirée pour s'être trouvés à la tête d'attroupemens, ils étaient armés de mousquetons. Les directeurs du chemin de fer offrirent de conduire ces prisonniers à Manchester par un convoi spécial. La populace voulut enlever les rails, et en effet en enleva quelques-uns. Un officier de police fut fort maltraité. Dans la ville, le *riot act* fut lu et un combat désespéré à la bayonnette s'engagea entre le peuple et la troupe. Deux hommes furent tués et plusieurs blessés. Cependant force resta aux militaires, 16 individus furent arrêtés et conduits par le rail-way à Manchester. Ils ont été envoyés de là à Liverpool, pour comparaître devant les prochaines assises.

Mardi, à sept heures du soir, il n'y avait plus aucun groupe dans les rues, et on ne s'attendait plus à de nouveaux désordres.

— Ce matin, à 10 heures, il y avait déjà une grande affluence de capitalistes à la trésorerie qui venaient voir quels étaient les soumissions qu'on faisait pour l'emprunt de 4 millions de liv. st. à émettre en bons de l'échiquier conformément à l'avis publié par le gouvernement. A 11 heures, le chancelier de l'échiquier et lord Melbourne parurent. Parmi les capitalistes on remarquait MM. Rotschild et le gouverneur de la banque. MM. Rothschild proposaient de fournir toute la somme à raison de 110 liv. 17 sh. 6 d. pour chaque 100 liv. en bons de l'échiquier. La banque commerciale d'Ecosse proposait de fournir 500,000 liv. en prenant 555,000 liv. en consolidés pour 1/2 millions en bons de l'échiquier, et qui équivaut à 111 en consolidés pour chaque 100 liv. en bons.

La dernière soumission était celle de la banque d'Angleterre, qui proposait aussi de fournir 500,000 liv. en prenant 109 l. 5 s. 10 d. pour 100 liv. en bons. Le chancelier de l'échiquier déclara ensuite qu'on accepterait la soumission de la banque d'Angleterre et demanda à M. Rotschild s'il ne changerait rien à la sienne. M. Rotschild et l'agent de la banque d'écosse répondirent négativement. La séance fut ensuite levée. (*Globe.*)

— Le correspondant du *Globe* à Amsterdam fait remarquer que M. Falck, qui paraît devoir être l'ambassadeur de Hollande à Bruxelles, était ambassadeur à Londres lorsque la révolution belge éclata, mais fut bientôt rappelé par son gouvernement et tomba en disgrâce. Son crime était de faire partie du peu d'hommes éminens qui, ayant toujours considéré l'union de la Belgique à la Hollande comme contre nature, regardaient la séparation comme un événement désirable, et voulaient par conséquent que cette séparation fût tot ale et complète.

— Le *Morning Hérald* publie la correspondance suivante de Lisbonne, qui nous révèle un fait assez extraordinaire :

» Lisbonne, 5 août.

« Comme depuis quelque temps une frégate s'est embossée devant le château de Belem, on présume généralement qu'elle y a été placée pour faire voir qu'elle était toute prête à faire feu en cas de besoin. Quelques personnes pensent toutefois qu'elle est destinée à servir de réfuge à la reine, et l'on a de fortes appréhensions que S. M. ne rende un décret ayant pour but d'abolir entièrement la constitution, si les circonstances rendaient cette mesure nécessaire. Je n'essaierai point de présenter une opinion sur la probabilité d'une telle occurence; tout ce que je puis dire, c'est que l'idée de rétablir l'absolutisme (sous le sceptre de dona Maria, bien entendu) n'est plus aussi universellement repoussée par ses partisans qu'elle paraissait l'être dans un autre temps, depuis qu'ils ont été convaincus par le peu de fruit de la dernière session que les cortès n'ont pas su obtenir la sympathie des Portugais. »

FRANCE. — Paris, le 17 aout.

Depuis la nouvelle augmentation du pain, la police exerce une plus grande surveillance sur les boulangers. Plusieurs ont été arrêtés dans la journée d'hier; on a trouvé entr'autres, chez l'un d'eux, un pain de 4 livres qui ne pesait que 2 livres 3/4. La force armée a eu quelque peine à le soustraire à l'indignation publique.

— On a rarement vu un aussi grand nombre d'attaques nocturnes dans presque tous les quartiers de Paris, que depuis une quinzaine de jours. On attribue cet état de choses à la cherté du pain et au manque de travail de la classe ouvrière.

— On a essayé ce matin d'exploiter la hausse du prix du pain par des placards incendiaires.

— On écrit de Toulon, le 12 avril :

Le brick le *Dupetit Thouars*, commandé par M. Labedoyère, lieutenant de vaisseau, a appareillé hier pour les côtes de Catalogne. Il avait été question d'expédier ce brick dans le Levant, mais depuis ces ordres ont changé et le *Dupetit Thouars* est allé renforcer notre station en Espagne. On pense que le brick la *Flèche* qui se trouve actuellement sur rade, et qui devait servir de mouche à la division du contre-amiral Lassusse, fera bientôt route pour l'Espagne. Jusqu'à ce jour on n'a envoyé que des bâtimens légers sur les côtes d'Espagne pour surveiller la contrebande d'armes, et de munitions de guerre que les soutiens du prétendant favorisent de tous leurs moyens, quelques bâtimens de haut bord vont se réunir à ces navires, un officier général de la marine en aura le commandement supérieur. Le bateau à vapeur le *Phare*, mis à la disposition de S. A. R. le duc d'Orléans, continue ses travaux d'installation et la ville se prépare pour la réception à faire à ce prince.

NOUVELLES D'ORIENT.

Le paquebot ordinaire du Levant est arrivé à Marseille le 11 au soir. Nous avons par cette voie des nouvelles d'Alexandrie jusqu'au 27 juillet :

Voici ce que nous lisons dans le *Sud* de Marseille, du 13 août :

« Des lettres de Malte que nous avons vues annoncent d'une manière positive la mort de Hafiz pacha, assassiné par un envoyé du divan.

» Des lettres d'Alexandrie font du reste prévoir cet événement, car elles annoncent le départ d'un émissaire de Kosrew pacha, chargé de cette mission.

» La défection du capitan pacha se trouve ainsi justifiée, car il avait prévu le sort qui lui était réservé ainsi qu'au général en chef. On assurait à Alexandrie que le frère d'Achmet pacha (l'amiral turc), avait été décapité. Les mêmes lettres assurent que les restes de l'armée turque, en repassant l'Euphrate après leur défaite, ont été dispersés par les Kurdes.

» Méhémet-Ali a déclaré que sitôt la destitution de Kosrew pacha, qu'il considère comme son ennemi personnel, opérée, il se rendrait à Constantinople, sur le bateau à vapeur le *Nil*, pour faire sa soumission au nouveau Sultan. Il paraît avoir renoncé à obtenir son indépendance, et réclame seulement l'hérédité de l'Egypte et de la Syrie.

— D'après une lettre d'Alexandrie, publiée par le *Sémaphore*, Ibrahim se trouvait à Marasch et Soliman pacha à Orfa. M. Caillé est auprès d'Ibrahim pour quelque temps encore. La même lettre dit que l'ordre de faire mourir Hafiz pacha avait été envoyé de Constantinople, mais il est probable qu'il aura trouvé une voie de salut.

— D'après d'autres lettres d'Alexandrie, du 26 juillet, venues par voie de Malte, Hafiz pacha, arrivé dans le Kurdistan avec le reste de ses troupes, aurait été attaqué par les Kurdes révoltés, et mis en fuite après une vive résistance, en abandonnant son trésor, composé de 27,000 bourses (13 millions et demi de piastres.)

Le 26, Méhémet-Ali s'était rendu à bord du vaisseau amiral turc avec le capitan pacha, et avait été reçu par une salve de

---

Feuilleton.

LE PAVILLON NOIR.

Embarqué sur le *Robuste* qui devait me conduire de la Martinique au Hâvre j'étais un soir assis sur le pont lorsque la vigie s'écria : Navire !

— De quel côté ?

— Par notre hanche au vent à nous.

— Quelle apparence a-t-il ?

— Je crois, répondit le matelot, que c'est le même bâtiment qui nous suivait il y a quelques heures.

— Par notre hanche !..... au vent à nous !..... le même bâtiment gagner le *Robuste* de vitesse !..... Cela est impossible, ou il faudrait qu'il eût les ailes d'une mouette ou les nageoires d'un requin, murmura le capitaine en montant de nouveau dans les agrès.

— Cela est étrange, mais cela est, dit-il, lorsqu'il fut descendu, et ce qu'il y a de plus extraordinaire, ajouta-t-il, c'est qu'après avoir presque atteint notre travers en pinçant le vent au plus près, il porte maintenant le cap directement sur nous toutes voiles dehors. Il paraît ne plus être aussi timoré que tantôt. Quoi qu'il en soit, nous allons nous préparer à tout événement.

— Qu'avons-nous à craindre ? Votre nation n'est-elle pas en paix avec tout l'univers ? lui demandai-je.

— Cela est vrai, mais il arrive parfois de si singulières choses dans notre état, que l'on ne saurait être trop prudent, et puis les manœuvres de ce bâtiment me paraissent tellement suspectes que je le prendrais pour un pirate si nous étions dans d'autres parages.

— Tout le monde en haut ! s'écria le maître d'équipage d'après l'ordre du commandant.

Pendant qu'on faisait le branle-bas de combat, le bâtiment étranger, poussé au grand large par une fraîche brise, qui n'était pas encore parvenue jusqu'à nous, s'était si rapidement approché qu'il nous était bientôt devenu facile d'examiner toutes ses parties à l'œil nu; c'était un schooner très-long, très-étroit et dont la mâture élancée semblait plutôt indiquer un bâtiment armé en course qu'un navire marchand, bien que rien ne pût faire soupçonner chez lui l'existence de sabords; son gréement, sa voilure, tout était dans l'ordre le plus parfait, mais sa coque, entièrement peinte en noir lui donnait un aspect aussi étrange que lugubre.

Lorsque le schooner, sur lequel nous ne pûmes apercevoir aucun être vivant, ne fut plus qu'à une encâblure de nous et que l'ordre allait être donné de lofer pour venir au vent, afin d'éviter le choc des deux bâtimens, il laissa soudainement arriver et passa si près de notre poupe que nous pûmes entendre distinctement le bruit des lames qui se brisaient sous sa poulaine; en cet instant la lune, qui avait brillé jusqu'alors de tout son éclat, se cacha derrière un rideau de sombres nuages; quelques éclairs sillonnaient la nue; le sourd grondement du tonnerre se fit entendre dans le lointain, et la cloche du bord tinta douze fois.

— Oh! du bâtiment, oh! lui cria par trois fois notre capitaine au travers de son porte-voix.

Mais aucune réponse ne lui fut faite; tout à bord du navire étranger demeura calme et silencieux comme la tombe.

— Que veut dire ceci, dit le capitaine d'un air soucieux.

A la vue de cette apparition sombre et fantastique glissant ainsi rapidement devant leurs yeux, à l'heure solennelle de minuit, les superstitieux matelots s'entre regardèrent d'un air consterné et le nom traditionnel et redouté du *Voltigeur Hollandais* (1) circula aussitôt à voix basse parmi eux.

— Hum! hum! fit le vieux contremaître en branlant la tête d'un air significatif. Que Dieu nous soit en aide, car il y aura bientôt du nouveau, dit-il enfin d'une voix rendue presqu'inintelligible par la peur; pronostic qui ne contribua pas à rassurer ses simples et ignorans auditeurs, dont le vieux marin était l'idole et l'oracle.

— Ne ferons-nous pas aboyer l'un de nos *bull-dogs*, afin de réveiller l'équipage endormi de cet insolent schooner? demanda le premier lieutenant.

— Tirer sur lui ! murmura entre ses dents le vieux contre-maître en haussant les épaules; voilà bien comme sont les jeunes gens; présomptueux, ne doutant de rien, ne croyant à rien; tirer sur lui ! répéta-t-il : bon si c'était un vrai bâtiment comme le nôtre, mais ce n'est qu'un esprit, un fantôme de bâtiment, comme disait mon père qui l'avait rencontré une fois en doublant le cap de *Bonne-Espérance*.

— De quel droit commettrions-nous cet acte d'agression ? nous ne sommes ni croiseur de l'état, ni corsaire; nous n'avons pas même une lettre de marque; notre mission est purement pacifique, répondit le capitaine à l'interpellation du lieutenant.

(1) *Voltigeur hollandais.* — Les navires de toutes les nations croyent fermement à l'existence d'un bâtiment hollandais dont l'équipage est condamné par la justice divine, pour crime de piraterie, à errer sur les mers jusqu'à la fin des siècles, et ils considèrent sa rencontre comme un funeste présage.

— A quoi doivent donc servir nos canons ? objecta ce dernier.

— A repousser la force par la force pour défendre le navire et la cargaison qu'il porte, mais nullement à attaquer un bâtiment qui passe paisiblement près de nous : En nous mettant sur la défensive, nous avons rempli tous nos devoirs.

— Mais il nous a insultés, méprisés, répliqua de nouveau le jeune et bouillant officier.

— Serait-ce pour une pareille misère que nous commettrions une action illégale ? Libre à lui de ne pas entrer en conversation avec nous. Il a bon pied, bon œil, que Dieu le conduise et bon voyage.

— Que le diable l'emporte plutôt, dit tout bas le lieutenant désapointé.

— M'est avis que sa course ne sera pas longue sous cette amure, dit le vieux contre-maître d'une voix mal assurée : les malheureux Hollandais viendront bientôt nous apporter des lettres pour leurs parens et amis, morts depuis plus de trois cents ans, comme cela est arrivé à mon père dont les cheveux blanchirent en une seule nuit.

— Contez-nous cela, maître Flint, dirent les matelots en se groupant autour du vieux marin, tandis qu'ils suivaient de leurs regards inquiets, la marche du mystérieux navire; car ces hommes si rudes et si braves dans les périls réels et dont l'existence entière se passait à lutter contre tous les dangers et à effronter la mort sous toutes ses formes, se sentaient faibles comme des enfans, devant ce qu'ils croyaient être une chose surnaturelle.

— Ainsi donc, *mon vieux*, que Dieu aie son âme ! dit maître Flint en se découvrant avec respect, *mon vieux* m'a souvent raconté, lorsque tout petit, il me berçait dans ses bras pour m'accoutumer au roulis, et il jurait que c'était la pure vérité, qu'étant un jour, ou plutôt une nuit, dans les parages du cap de *Bonne-Espérance*, un mal avisé de mousse, jeta par dessus bord, un chat vivant (2) qu'il avait pris *en grippe*, et qu'aussitôt, comme cela ne pouvait manquer d'arriver, un affreux coup de vent assaillit le navire, lequel, ne pouvant supporter une seule aune de toile, fut obligé de fuir à sec, devant la bourasque, avec une vitesse d'au moins douze nœuds. Ils étaient dans cette position, lorsque, vers minuit, ils virent tout à coup à leur grand étonnement un bâtiment de construction étrangère, courir droit dans le lit du vent qui était cependant alors dans sa plus grande violence. Pendant qu'ils examinaient ce singulier navire dont les voiles pendaient en lambeaux et dont les œuvres mortes étaient recouvertes d'une épaisse couche de coquillages et d'herbes marines, comme s'il n'eut pas été nettoyé depuis de longues années, il s'en détacha une barque, qui semblait plutôt voler que flotter sur cette mer orageuse, laquelle ayant bientôt ac-

(2) Idée superstitieuse des matelots américains.

onze coups de canon. La plus parfaite harmonie régnait entre les équipages des deux flottes.

—Un nouvel embarras vient encore s'ajouter à ceux qui accablent déjà la Turquie. Le courrier du Levant apporte la nouvelle que quatorze villages des environs de Volo en Thessalie viennent de se soulever et ont massacré ou chassé les autorités turques. On craint que le mouvement ne se généralise, et que le résultat final ne soit d'enlever à l empire ottoman la Thessalie, qui se réunirait au royaume de la Grèce. La Porte n'est aucunement en mesure d'empêcher cet événement, et la Russie encourage, dit-on, le roi Othon à se procurer cet agrandissement.

Parmi les nouvelles de l'Orient que publie aujourd'hui le gouvernement français se trouvent des pièces officielles très-importantes : 1° une lettre de Méhémet-Ali au grand-visir ; 2° une depêche d'Ibrahim à son père ; 3° Un rapport du capitaine Caillet, daté du camp de Marasch, 3 juillet dernier, à M. le maréchal Soult, sur la bataille de Nézib.

—

Voici la traduction de la lettre écrite par le pacha d'Egypte au grand-visir :

« J'ai eu l'honneur de recevoir la lettre par laquelle V. A. m'annonçait que sa hautesse le très magnifique, très puissant sultan Abdul-Medjid-Khan était monté sur le trône impérial resté vacant par un effet de la prédestination divine ; que sa hautesse m'avait accordé mon pardon ainsi qu'une décoration semblable à celles des autres visirs et l'hérédité de l'Egypte en faveur de mes enfans, que S. E. le séraskier d'Orient, Hafiz-Pacha, avait reçu l'ordre d'arrêter immédiatement la marche de l'armée ottomane, et qu'Akif-Effendi, secrétaire du conseil, m'était envoyé pour m'expliquer combien la délicatesse de la position de la Sublime-Porte rendait nécessaire l'union de la nation musulmane, et comment pourrait s'établir la sureté sur laquelle devait reposer l'accord des deux parties.

» Mon premier soin a été d'adresser des vœux au ciel, afin que notre très-magnifique et très-puissant seigneur, bienfaiteur et empereur, atteigne toujours le but de ses désirs et étende partout son ombre protectrice. J'ai ensuite écrit à mon fils Ibrahim de revenir sur ses pas, s'il avait passé l'Euphrate après la bataille qui a eu lieu dans la plaine de Nezib avec S. E. le séraskier d'Orient.

» Votre Altesse sait, et tout le monde le sait également, que j'ai toujours eu à cœur d'amener un moment plus tôt cette heureuse union dont il s'agit, et de donner à la Sublime-Porte des preuves de mon sincère dévouement. Mais V. A. se rappelle aussi que, sous le règne du défunt souverain, le beyliktchi Sarym-Effendi, expédié ici en mission, m'annonça que le Sultan m'accorderait à perpétuité l'Egypte, Seyde et Tripoli, que je refusai humblement d'accepter cette proposition, et que je priai S. A. de daigner me concéder à perpétuité, pour moi et ma prospérité, toutes les provinces confiées à mon administration.

» J ose espérer que, guidée non-seulement par l'ancienne liaison qui existe entre nous, mais encore par la sagesse et la prévoyance qui la distinguent, V. A., considérant la délicatesse de la position de la Sublime-Porte, ainsi que la loyauté de son dévoué serviteur, et songeant aux moyens d'assurer le repos de la nation musulmane, voudra bien me traiter d'une manière conforme aux exigences du temps et du destin.

» Comme la lettre de V. A. ne fait mention que de l'Égypte, et qu'Akif Effendi m'a déclaré n'avoir aucune instruction ni autorisation pour le reste, c'est-à-dire pour la concession à perpétuité de toutes les provinces, une telle proposition ne pouvant être acceptée, ce fonctionnaire aime mieux repartir que de rester inutilement ici à correspondre et à traiter, et il va exprimer verbalement à V. A. ce que j'ai l'honneur de lui mander par la présente.

» Le 5 djemariul-enel 1225 (16 juillet 1839.) »

—

Ibrahim-Pacha, dans la lettre qu'il a écrite à son père, lui rend compte de sa conduite et des motifs qui l'ont contraint d'aller au delà des limites que Méhémet-Ali lui avait prescrites. La nécessité de faire subsister les troupes l'avait forcé de ne pas s'arrêter là où son père lui avait intimé l'ordre de suspendre sa marche.

(Nous donnerons demain le rapport du capitaine Caillet.)

—

Constantinople, 30 juillet.

Akif-Effendi est retourné à Alexandrie. Le divan, qui a tenu trois séances extraordinaires, a accepté toutes les propositions de Méhémet-Ali, qui ont pour objet de régler sa position de vassal. Akif-Effendi reviendra avec la flotte du capitan-pacha. Il porte au vice-roi l'ordre de nischani-effichar du sultan Mahmoud, une lettre du grand visir et un firman qui lui accorde l'hérédité du pachalick d'Egypte. La Porte n'a pas encore remplacé le capitan-pacha, ce qui dénote qu'on veut le ménager.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

— Les nouvelles de la Navarre sont de la plus haute importance. Au moment où nous écrivons, les troupes carlistes doivent en être aux mains entre elles: plusieurs bataillons se sont ouvertement insurgés, et la même anarchie s'est propagée dans les provinces basques. (*Mémorial des Pyrénées* du 13 août.)

— On lit dans le *Courrier de Bordeaux* du 14 août :

Elio a été destitué et remplacé par Zariateguy, qui est dévoué au parti dont Maroto est le chef, et qui passe pour l'homme résolu. Jusqu'à ce moment, il n'est pas arrivé d'autres nouvelles. On s'attend à de graves événemens, car la position des deux partis vis-à-vis l'un de l'autre n'est pas tenable. La population, en général, la plupart des chefs et presque tous les officiers sont pour Maroto contre don Carlos.

Il en est de même des soldats à peu d'exception près. Cette disposition, à-peu-près universelle des esprits, vient du desir toujours croissant d'en finir et de l'opinion que Maroto a su établir dans l'armée et dans le pays, que lui seul peut arriver à ce résultat.

— Le gouvernement a reçu une nouvelle dépêche télégraphique de Bayonne. Nous la reproduisons :

Le général commandant la 20e division, à M. le ministre de la guerre.

« Bayonne, 15 août 12 heures 1/2.

« Le 13, il y a eu conférence avec les révoltés ; le curé Echevaria a eu une entrevue avec don Carlos, à Lesaca Le 12e de Navarre est venu, le même jour, se joindre aux insurgés à Vera ; et, le 14, ils ont marché sur Urdax, où ils ont été rejoints par le 3e, Ellio n'ayant plus que deux bataillons, a retrogradé sur Goyzueta avec don Carlos qui s'y est réuni à sa femme.

« Espartero s'est dirigé sur l'Alava ; Maroto a suivi son mouvement. »

BELGIQUE. — Bruxelles, le 18 août.

Le roi, la reine et les deux jeunes princes, accompagnés d'une suite nombreuse, sont partis pour Ostende, par un convoi spécial du chemin de fer, aujourd'hui à midi et un quart.

— On écrit de Ramsgate que le roi et la reine des Belges sont attendus dans ce port vers la fin du mois, dans leur route pour Windsor, où LL. MM. vont faire une visite à S. M. la reine Victoire.

— M. Bartels a été assigné pour lundi devant MM. les conseillers-commissaires de la haute cour pour déposer des faits à l'appui de sa dénonciation à charge du service sanitaire de l'armée belge.

— L'instruction à charge de M. Vleminckx a été confiée par M. le président de la haute cour militaire à MM. les conseillers Biourge et le général Donkier de Donceel, conjointement avec M. Gérard, substitut de l'auditeur-général.

Bruxelles, le 16 août. — Société des Fonds Publics. (2 heures.) — On ne fait absolument rien, il n'y a point de cours, et on ne peut communiquer avec Anvers.

La banque hollandaise vient d'augmenter son escompte de 1/2 p. c., ce qui le porte à 4 p. c. à la bourse d'Amsterdam d'hier 5 heures, on cotait dette active 2 1/2 p. c. 54 9/16 à 5/8, société de commerce 175 1/8 1/4, Ardoin 18 1/8 5/16.

LIÉGE, LE 19 AOUT.

La Belgique n'est pas le seul pays qui fasse entendre de vives réclamations contre le projet du ministère français d'augmenter les droits déjà si élevés qui frappent l'importation du fil de lin en France. L'Angleterre s'en est émue à son tour. Dans la séance de la chambre des communes, du 6 de ce mois, M. Thomson, ministre du commerce, s'est élevé avec force contre une semblable mesure. Il a exposé en peu de mots les conséquences déplorables que son adoption entraînerait pour la France elle-même et n'a pas hésité à la menacer de représailles qui compromettraient gravement son avenir commercial.

Voici en quels termes il s'est exprimé :

« Un pays industriel et manufacturier ne saurait prospérer, vivre que par le commerce. Il est impossible de demander à d'autres pays des réductions de droits lorsque nous continuons nous mêmes à maintenir des droits élevés sur certains articles, par exemple le blé. Il est remarquable que certains gouvernements, surtout depuis quelques années, ont manifesté des dispositions à adopter en matière de commerce un système plus libéral. Ce sont les gouvernemens constitutionnels qui ont le plus particulièrement été favorables à ces améliorations commerciales. Cependant l'Angleterre a le droit de se plaindre de la France. Nous avons réduit les droits sur les vins de France, la consommation s'est accrue en conséquence ; mais pendant que nous progressions ainsi, la France se retranchait dans un système retrograde, préférant s'arrêter que de marcher dans la voie d'un progrès libéral. La France s'en repentira : elle sacrifie plus que le présent. Dans dix ou vingt ans ses manufactures seront en souffrance. Si malgré tout elle persévère dans son système restrictif, nous nous verrons forcés de lui refuser les faveurs commerciales, que nous faisons à d'autres nations. »

M. Thomson termine en se déclarant le dévoué partisan de la liberté du commerce.

Avant lui, d'autres hommes d'état également recommandables par leurs talens et leur expérience, avaient déjà cherché à éclairer les esprits sur les funestes effets du système restrictif. L'ancien président du bureau du commerce, M. Robinson, avait ouvert la voie C'est à nous, disait-il au parlement, dans la séance du 1er avril 1822, à nous qui avons induit les autres en de grandes erreurs, en étendant à tout le système prohibitif, qu'il convient de donner l'exemple, et d'adopter une marche entièrement opposée à celle que nous avons si long-temps et si aveuglement suivie. Ces paroles portèrent leurs fruits. C'est sous l'administration de cet homme d'état que l'Angleterre entra dans la voie des réformes douanières qui lui valurent un accroissement si prodigieux de prospérité. Mais celui qui provoqua les plus vastes progrès et qui parvint à réaliser la plupart des améliorations projetées par ses prédécesseurs, ce fut le célèbre Huskinson, dont le nom n'est prononcé en Angleterre qu'avec reconnaissance et respect. Il est à regretter qu'une mort prématurée soit venue interrompre ses travaux.

S'il avait continué à vivre, peut-être les deux grandes questions qui agitent aujourd'hui l'Angleterre, celle des grains et des machines, seraient terminées depuis long-temps. Mais son héritage n'est pas tombé entre des mains inептes. Ses successeurs ont compris la grandeur et la haute utilité de la tâche qu'il leur a léguée et ils s'efforceront de l'accomplir dans toute son étendue, en favorisant autant que possible le développement du commerce extérieur, par des mesures sagement libérales.

Il n'en est pas de même en France. Le nouveau cabinet de Louis-Philippe a trouvé un digne successeur de M. de Saint-Cricq dans le ministre du commerce, M. Cunin-Gridaine. Incarnation vivante du système prohibitif, M. Cunin a toujours regardé, avec effroi, le développement de l'industrie étrangère, et loin de songer à soutenir la concurrence, par l'amélioration des moyens de production, il a toujours demandé, en sa double qualité d'industriel et de député, des mesures prohibitives dont un des effets les plus fâcheux est sans contredit de ralentir les progrès. Il est facile de le démontrer par son témoignage dans l'enquête commerciale qui a eu lieu en France, en 1837.

M. Cunin est fabricant de drap. Consulté sur la question de savoir s'il convenait de traiter de la levée de la prohibition qui frappe les draps, seulement par rapport à l'Angleterre et à la Belgique, il répondit :

« Je ferai remarquer que la Belgique se trouve dans une position extrêmement fâcheuse ; elle est pressée par les douanes prussiennes, par les douanes françaises, et elle est repoussée de la Hollande et dans les colonies hollandaises. Je demanderai, dans le cas où nous admettrions les tissus de laines belges, quelle compensation un peuple de quatre millions d'habitans pourrait donner à une population de trente-trois millions. On me dira peut-être qu'avec une population aussi faible, la Belgique ne peut être un peuple bien menaçant pour nous. Oui, si ses moyens de fabrication n'étaient en rapport qu'avec sa population, mais les fabriques de drap en Belgique sont montées sur une très-grande échelle et de manière à produire à bon marché. »

Il faut convenir qu'il était difficile de trouver des argumens plus malheureux que ceux dont M. Cunin s'est servi pour combattre la levée de la prohibition qui frappe les draps belges. Il demande quelle compensation la Belgique pourrait offrir à la France, si celle-ci consentait à modifier son tarif! Mais qu'il fasse l'énumération de tous les produits qui nous sont fournis par la France, vins, soieries, rubannerie, bijouterie, articles de mode, objets de comfort et de luxe, etc., etc., et il trouvera peut-être que si, la Belgique maltraitée par la France, s'avisait d'agraver le tarif qui frappe l'introduction de ces objets, plusieurs branches de l'industrie française en recevraient de rudes atteintes, et éleveraient des réclamations auxquelles M. Cunin, aujourd'hui ministre, serait obligé de satisfaire, malgré ses prédilections pour le système prohibitif.

Les fabriques de drap en Belgique, disait M. Cunin, sont montées sur une très-grande échelle et de manière à produire à bon marché! Mais qu'est-ce qui empêche les fabricans français de s'associer, de monter également leurs fabriques sur une grande échelle, de perfectionner leurs moyens de fabrication, et de chercher à produire à bon marché! Mais l'assertion de M. Cunin est même dénuée de vérité. Car à côté des grandes fabriques, il en existe une foule d'autres établies sur une petite échelle, qui cependant travaillent et prospèrent!

M. Cunin reconnaissait, en 1837, que les industries en France étaient en progrès, qu'elles avaient un bel avenir. Mais ajouta-t-il, ce n'est pas par les produits manufacturés que la réforme doit commencer. Et pourquoi pas? La réponse est simple: c'est que M. Cunin-Gridaine est lui-même manufacturier.

Malgré les avantages que le consommateur français eut trouvé dans la levée de la prohibition, le gouvernement, effrayé de la

---

costé, il en sortit un homme ayant la barbe longue, le teint pâle et les yeux fixes et creux comme ceux d'un cadavre ; lequel glissant sur la lisse et puis sur le pont sans faire le moindre bruit, comme si c'eût été une ombre, alla se placer au pied du mât d'artimon et engagea, en pleurant les matelots à recevoir un paquet de lettres qu'il tenait dans sa main osseuse comme celle d'un squelette ; ce que le capitaine leur fit signe de refuser. J'avais oublié de vous dire, continua le narrateur en baissant la voix, tandis que ses auditeurs terrifiés se serraient de plus en plus les uns contre les autres, qu'aussitôt que l'épouvantable apparition eut posé les pieds sur le pont, toutes les lumières s'étaient subitement éteintes, même celle qui éclairait la boussole dans l'habitacle, et qu'au même instant aussi, chose non moins étrange, le navire commença à marcher à reculons avec une étonnante rapidité, contre le vent et les vagues, tandis que des milliers de petites flammes se jouaient dans les cordages et jetaient une étrange lueur sur les visages des matelots frappés de terreur. *Au nom de Dieu tout-puissant*, je t'ordonne de quitter mon bord ! s'écria enfin le capitaine en s'adressant au spectre, à peine ces mots eurent-ils été prononcés, qu'un cri long et aigu, tel que mille voix humaines n'auraient pu en produire un semblable, domina le bruit de la tempête, qu'un horrible coup de tonnerre ébranla le bâtiment jusqu'à sa quille et que....

—Que le diable m'emporte ! si ce damné schooner ne se dispose pas déjà à revenir sur nous, dit le lieutenant en interrompant, au grand déplaisir des matelots, l'histoire merveilleuse du contre-maître ; et, en effet, il vira de bord vent devant à l'instant même, avec une précision qui tenait du prodige.

— Aucun bâtiment au monde, fût-il même monté par des Américains, ne saurait exécuter si promptement une telle manœuvre sans l'assistance du diable, exclama le crédul contre-maître ; mais cela n'est pas difficile, ajouta-t-il, quand on a Lucifer pour commandant et des damnés pour équipage.

—Tout le monde à son poste ! laissez nos couleurs et assurez-les d'un coup de canon à blanc ! nous verrons s'il comprendra ce langage et s'il se décidera enfin à nous expliquer le motif qui le fait ainsi voltiger autour de nous, dit le capitaine.

A peine le pavillon au champ d'osier étoilé se fût-il déployé dans les airs, à peine le bruit de notre coup de canon se fût-il perdu dans les lointaines et profondes vallées de l'Océan, qu'un autre coup de canon y répondit aussitôt et qu'un large pavillon noir fut arboré sur le schooner, dont la couleur sombre et uniforme disparaissant subitement, laissa voir une rangée de bouches à feu derrière lesquelles se tenaient les canonniers mèches allumées ; tandis que son pont, naguère encore si désert, se couvrit soudain d'une multitude d'hommes armés jusqu'aux dents.

A la vue inattendue d'un bâtiment en apparence inoffensif, prenant tout-à-coup un aspect agressif ; à la vue surtout du pavillon sinistre qui flottait à son antenne, l'équipage du *Robuste* parut consterné.

Le schooner n'avait pas tiré à poudre, lui, car un boulet était venu se loger dans notre préceinte.

— De par tous les démons de l'enfer ! voilà qui est insolent, s'écria le lieutenant en fixant sur le commandant des yeux enflammés par la colère.

— Bien tapé ! dit flegmatiquement le vieux contre-maître en tournant tranquillement dans sa bouche une énorme chique de tabac ; bien tapé ! mais nous allons, j'espère, lui rendre son compliment et lui chatouiller un peu les côtes ; et sa main caressait doucement la culasse d'une carronnade ; j'aime mieux avoir affaire à celui-ci qu'à *l'autre*, ajouta-t-il en respirant bruyamment comme un homme qui se sent soudainement délivré d'une grande inquiétude.

—Faut-il amener les perroquets et carguer les basses voiles ? faut-il ouvrir le feu ? demanda précipitamment le lieutenant au capitaine, car la marche supérieure du pirate doit vous ôter tout espoir de pouvoir éviter le combat malgré votre humeur *pacifique*, ajouta-t-il en appuyant sur ce dernier mot et en lançant à son chef un regard rempli d'ironie.

— Qu'on ne touche pas à un fil de caret, qu'on ne brûle pas une amorce sans mon ordre, lui répondit ce dernier sèchement ; puis ayant fait approcher son mousse, il lui dit quelques mots à voix basse.

Pendant ce dialogue peu bienveillant de part et d'autre, le schooner passa de nouveau sous notre poupe, mais en nous intimant cette fois l'ordre de mettre en panne, injonction à laquelle notre capitaine s'empressa d'obtempérer, au grand étonnement de l'équipage.

— Allez-vous nous laisser piller par ce forban sans coup-férir, lui demanda de nouveau le lieutenant : si telle est votre intention, je vous déclare, moi, que ce n'est pas la mienne, et je vous préviens que dès cet instant, je ne vous reconnais plus pour mon supérieur ; je défendrai moi même le *Robuste*, qui méritait mieux que d'être commandé par un *lâche*.

— Cette insulte ne restera pas impunie, lui répondit le capitaine dont le front se couvrit d'une soudaine et vive rougeur, tandis que le tremblement de ses lèvres crispées et les mouvemens convulsifs des muscles de son visage témoignaient de la violence des sentimens dont il était agité.

— Je ne me rendrai pas à un ennemi auquel nous sommes non-seulement égal, mais même supérieurs en force, et qui n'est, après tout, qu'un roquet qu'une seule de nos bordées réduira au silence, reprit le lieutenant avec indignation.

— *Peut-être* ! Je connais ce *roquet*, comme vous l'appelez, et je sais que quand il mord, il emporte la pièce, au reste, ajouta le capitaine d'un ton bref et décidé, vous ne ferez que ce que je vous ordonnerai, car je suis et je resterai seul maître aussi long-temps que j'aurai sous les pieds une seule planche de mon navire.

— C'est ce que nous allons voir, répliqua le lieutenant en s'élançant d'un bord au milieu de l'équipage resté muet spectateur de ce débat extraordinaire entre ses deux premiers chefs ; camarades, leur dit-il, que nous nous rendions sans combattre, comme des lâches, ou que nous soyons pris après avoir combattu, nous n'en serons pas moins tous massacrés, car ce schooner n'est autre que le *Requin*, commandé par le féroce et sanguinaire *Alidar*.

A ce nom si connu et si redouté sur les mers de l'Inde, tous les visages pâlirent.

— Ainsi donc, poursuivit-il, comportons-nous comme de vaillans matelots, comme de véritables Américains ; faisons-nous couler plutôt que de nous rendre.

Trois hourras accueillirent cette énergique harangue.

— Une révolte à mon bord, dit froidement le capitaine en se plaçant en face des mutins, et vous ! M. Armstrong, je vous rends responsable de tous les malheurs qui pourront arriver, si vous entraînez mon équipage à la rébellion.

— Feu ! mes amis, feu ! s'écria le lieutenant.

Je vous le défends sur votre vie, s'écria à son tour le capitaine d'une voix de tonnerre, en s'adressant aux matelots qui s'apprêtaient déjà à exécuter l'ordre de tirer, car, de par le ciel ! je brûlerai la cervelle au premier qui aura l'audace de me désobéir ; et deux pistolets armés qu'il dirigeait vers leurs têtes, témoignaient assez de sa résolution d'exécuter sa menace.

— Et moi, je briserai les reins avec ce petit joujou, au premier qui osera encore souffler un seul mot, dit le vieux mais robuste Flint, en faisant tournoyer au-dessus de sa tête un énorme anspect, avec la même facilité que si c'eût été un roseau ; filez votre nœud en double sur le gaillard d'avant, fainéans, matelots d'eau douce que vous êtes, ajouta-t-il en donnant un coup de pied à l'un, et un coup de poing à un autre ; filez, vous dis-je, et plus lestement que cela, ou je vous apprendrai ce que c'est que l'obéissance et le respect que l'on doit à ses supérieurs.

Subjugué par la fermeté du capitaine, appuyée par les énergiques démonstrations du contre-maître, l'équipage se dispersa à l'instant même, sans oser faire entendre un seul murmure, tant est forte, en mer, l'habitude de la subordination. Un profond silence succéda à cette scène de désordre.

(La suite à un prochain numéro.)

coalition des intérêts privés que combattaient cette mesure, maintint l'ancien tarif, et l'enquête n'aboutit à aucun résultat avantageux pour la nation. Cet antécédent n'était pas de nature à amener un changement dans les relations commerciales de la France et de la Belgique, et surtout à provoquer un abaissement de droits de notre part, sur les produits manufacturés de a France. Cependant la Belgique s'est montrée plus généreuse qu'on n'avait le droit de l'attendre d'elle.

Elle a levé les prohibitions qui repoussaient les draps, les verreries, les produits chimiques de France ; elle a supprimé le double droit qui frappait aussi exceptionnellement la bonneterie et les porcelaines française ; elle a réduit de près de moitié le droit sur les soieries qui ne ressortait cependant qu'à dix pour cent de la valeur ; elle a réduit d'un tiers le droit sur les eaux-de-vie, et réduit aussi, quoique dans une plus faible proportion, le droit sur les vins.

Aujourd'hui, loin de nous en tenir là compte, le cabinet français qui avait sollicité lui-même ces réductions se dispose à majorer les droits qui grèvent l'importation des fils de lin. On nous envie les progrès que nous avons faits dans la fabrication des toiles. M. Cunin veut nous en punir!... Mais la France n'en souffrira-t-elle pas à son tour? La majorité de ses consommateurs n'y perdra-t-elle pas tous les avantages que lui assuraient une main-d'œuvre plus perfectionnée et des prix plus modérés? Il est vrai que ce n'est pas l'intérêt des consommateurs que l'on consulte dans de semblables questions. Ils n'ont pas de voix, eux, dans les enquêtes. On ne les appelle pas. Les intérêts du du producteur, du fabricant, marchent avant tout. M. Cunin l'a dit : Ce n'est pas par les produits manufacturés que la réforme doit commencer.

Ainsi, dans l'intérêt de quelques industriels stationnaires et rétrogrades, on veut arrêter le développement des filatures en Belgique, et faire payer par les consommateurs, une prime annuelle de quelques millions, à l'ignorance et à l'impéritie. Ainsi les fonds considérables versés, depuis quelques tems, dans l'industrie linière par les capitalistes qui croyaient que nos relations avec la France augmenteraient de jour en jour, ont été avantures sur un espoir chimérique, et sont exposés à des chances de pertes qui semblaient d'autant plus éloignées que nous avions droit à quelques avantages, en compensation de tous les saerifices que nous avons faits à la paix générale et aux intérêts du gouvernement français!

Nous ne savons si, dans l'isolement où l'on veut nous placer, il ne serait pas tems, dès ajourd'hui, de tourner nos regards vers d'autres contrées. La France craint notre association avec les douanes allemandes. Mais si le cabinet de Louis-Philippe croit devoir adopter les mesures proposées par M. le ministre du commerce, il nous forcera inévitablement à entrer en négociation avec d'autres puissances pour établir des relations commerciales basées sur une réciprocité plus réelle et plus avantageuse.

Un public nombreux s'est donné rendez-vous hier au *nouveau Casino*, dont on célébrait l'ouverture ; l'excellente harmonie dirigée par M. Hennechenne, a exécuté les plus jolis morceaux avec un ensemble parfait. De cinq à onze heures, une foule brillante a encombré les salons : tandis que dans les appartemens du rez-de-chaussée, les uns se restauraient, d'autres se promenaient dans la salle du bal et écoutaient la musique. La partie inférieure du jardin était illuminée ; les voitures arrivaient en foule, et cependant, le plus grand ordre n'a cessé de régner ; le service s'est fait avec exactitude. Tout annonce que le concert de ce soir sera le rendez-vous d'une société aussi brillante que nombreuse. Parmi les étrangers qui assistaient à cette fête, nous avons remarqué M. Rogier, gouverneur d'Anvers.

Pendant le séjour que le sieur Eugène Lebeau, arrêté à Spa, sous prévention de vols, a fait en notre ville, plusieurs délits de même espèce avaient été commis dans différents hôtels de cette ville, au préjudice de voyageurs qui en portèrent plainte à la police. Il fut impossible d'abord de découvrir l'auteur de ces soustractions frauduleuses. Mais depuis l'arrestation du sieur Lebeau, il a été reconnu que le signalement donné par les gens de ces hôtels, s'appliquait parfaitement à cet individu. Guidé par cette indication, M. le commissaire de police Kirsch s'est livré à des recherches qui semblent de nature à confirmer les soupçons qui s'étaient élevés contre le sieur Lebeau. Au nombre des clés retrouvées dans les latrines d'un hôtel où Lebeau avait logé, on a découvert celle qui avait disparu de la chambre d'un voyageur à qui on a volé un sac contenant plus de 400 francs, dans un autre hôtel.

Le baron et la baronne de Montmorency sont descendus hier Hôtel d'Angleterre, et ont assisté aux courses. Ils se rendent à Aix-la-Chapelle.

Dans le compte-rendu de la cour d'assises du 8 août, nous avons donné le nom de Scheibler à un témoin ; c'est Scheiber qu'il faut lire, une personne de cette ville portant le nom de Scheibler nous prie de faire cette rectification.

Nous donnons plus haut, sous la rubrique Orient, les nouvelles qui nous sont transmises par la voie de France ; la *Gazette d'Augsbourg* qui vient d'arriver a des nouvelles plus fraiches. Une lettre de Constantinople du 1er août annonce qu'au moment où la Porte allait accepter les propositions de Méhémet il est arrivé une dépêche du prince de Metternich à la suite de laquelle les représentans des cinq puissances se sont réunis et ont conjointement adressé une note au gouvernement turc pour qu'il eût à suspendre toutes les négociations avec Méhémet et à laisser agir les cinq puissances.

Conformément à cette note la Porte a fait déclarer à Méhémet qu'elle laissait aux puissances le soin d'arranger le différend.

Il est digne de remarque que la correspondance de la *Gazette d'Augsbourg* est précédée de la *double croix* qui imprime une espèce de caractère officiel à cette nouvelle.

Samedi 24 août courant, à 10 heures du matin, il y aura réunion de la commission provisoire de la caisse commune de prévoyance en faveur des ouvriers mineurs.

Cette réunion aura lieu à l'hôtel du gouvernement provincial, rue Agimont, à Liége.

— Une opération de lithotritie (broiment de la pierre dans la vessie) vient d'être pratiquée pour la première fois à Liége, et avec le plus grand succès, par M. le professeur Vottem, aidé de son collègue M. Simon, et en présence de plusieurs docteurs de cette ville, sur un enfant de 7 1/12 ans, habitant le quartier d'Outre-Meuse. Trois courtes séances ont suffi pour réduire en poussière une pierre volumineuse et qui depuis quatre ans causait les plus vives douleurs ; aujourd'hui l'enfant, complètement guéri, conserve à peine le souvenir de son ancien mal.

Le conseil communal de Verviers vient d'adresser au roi la pétition suivante. Espérons que ce moyen suffira pour éclairer S. M. sur la position de la classe ouvrière, et qu'incessamment les chambres seront convoquées à l'effet de faire droit à cette réclamation.

« *Le conseil communal de Verviers à Sa Majesté le roi des Belges.*

« Sire, M. le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères, par sa dépêche du 9 de ce mois, nous a fait connaître, en réponse à la pétition que nous avons pris la liberté de vous adresser sous la date du 27 juillet dernier, qu'il n'était pas au pouvoir du gouvernement de proroger la loi sur les céréales du 3 janvier 1839, et qu'il fallait nécessairement le concours des chambres pour une mesure semblable.

» La position malheureuse de notre population presque tout ouvrière, devenant de jour en jour plus critique par suite de la grande stagnation des affaires et du prix excessif des denrées de première nécessité, réclame impérieusement toute notre sollicitude.

» En conséquence nous nous faisons un devoir, sire, de revenir sur cette affaire, non pas pour solliciter la prorogation de la loi du 3 janvier dernier, mais pour supplier votre majesté de vouloir faire convoquer les chambres extraordinairement, afin de parvenir à l'entière abolition de la loi sur les céréales du 31 juillet 1834.

» Nous croyons cette mesure nécessaire pour appaiser les masses d'ouvriers qui ne font que végéter dans la misère, à défaut de ressources suffisantes pour pourvoir à leurs premiers besoins.

» Nous devons aussi faire remarquer que le licenciement de l'armée a ramené dans leurs foyers un grand nombre de militaires qui ont peine à trouver de l'ouvrage, ce qui aggrave encore la position de la classe ouvrière.

» Nous terminerons, sire, par vous prier de prendre notre demande en sérieuse considération, dans l'espoir que la mesure réclamée aura pour effet de remettre les prix des grains au taux où ils se trouvaient antérieurement, c'est-à-dire 40 p. c. en dessous des prix actuels.

» En attendant nous sommes avec respect de votre majesté, les très-humbles et très-obéissans serviteurs.

» Sont signés : C. Warnotte, Ed. Biolley, P.-J. Grofils-Gérard, Pirard-Lejeune, G.-J. Laoureux, A.-L.-S. Lejeune, L.-F. Hauzeur, H.-J.-J. Kaison, H.-F. Grandjean, Gilon-Francotte, Armand Simonis et A.-J. Desart.

» Verviers, le 15 août 1839. »

COURSES DE CHEVAUX.

1re JOURNÉE.

Les courses de chevaux qui ont eu lieu hier, avaient attiré peu de spectateurs aux estrades, mais en revanche le peuple était en foule à cette fête. Les équipages y étaient aussi fort nombreux.

Le mauvais temps s'est opposé à ce que la commission fit commencer à l'heure indiquée au programme (2 heures.)

Le tirage au sort destiné à fixer l'ordre dans lequel les chevaux seraient placés et le pesage des jockeis pour la première épreuve de la course des chevaux nés et élevés en Belgique, ont eu lieu avec une grande régularité.

Trois chevaux sont entrés en lice.

Fée, jument, âgée de 3 ans, appartenant à la Société Verviétoise.

Erivan, entier, *âgé*, appartenant à M. le comte Duval de Beaulieu et ayant pris part à toutes les courses des autres années.

Eula, jument, âgée de 4 ans, appartenant au même propriétaire.

Fée a parcouru les deux tours de l'arène en 3 m. 55 s.

En rendant compte des dernières courses de Bruxelles, l'*Indépendant* disait que ce cheval vainqueur dans la course des *chevaux de pays*, avait été acheté en Angleterre pour 16.000 francs. Il était dans l'erreur, Fée n'a jamais été achetée par personne ; elle est née au haras de *Tribomont*, et a été élevée par ses propriétaires actuels.

D'après l'ordre du programme, venait ensuite la 1re épreuve des chevaux de toutes races.

Snarley-Yow, entier, âgé de 4 ans, appartenant à M. le baron de Heckeren ; Vespertilio, jument, âgée de 4 ans, appartenant à la Société Verviétoise, et Taishteer, entier (M. Frazier, représentant le propriétaire qu'on dit être M. Cockerill) entrent en lice.

Taishteer est vainqueur et fait les deux tours de l'arène en 4 m. 47 s.

La seconde épreuve des chevaux nés et élevés en Belgique, a donné, comme à la première, la victoire à Fée qui a mis 4 m. 30 s. pour les deux tours. — Eula avait été retirée.

A la deuxième épreuve des chevaux de toutes races, on s'attendait à la victoire de Vespertilio et des paris considérable avaient eu lieu en faveur de ce dernier cheval, vainqueur à Bruxelles et à Gand, mais, contre l'attente des nombreux amateurs de Verviers, Taishteer l'a emporté une seconde fois. Il a mis 3 m. 55 s. pour les deux tours.

Pour la Poule trois chevaux étaient inscrits, mais M. le baron de Heckeren retire Wet-Day.

Il ne reste que Château, âgé de 4 ans, appartenant à M. le comte Duval de Beaulieu, et Morrisson, âgé de 5 ans, appartenant à M. Laurence, qu'on dit représenter M. Cockerill.

Morrison a été vainqueur et n'a mis que 4 m. 2 s. pour ses deux tours : il n'y a qu'une épreuve pour cette course.

Après chaque course, le propriétaire du cheval vainqueur est venu recevoir de la main de M. le président de la commission (M. Hanquet), savoir :

M. Simonis le prix de 1500 pour la course des chevaux nés et élevés en Belgique.

M. Frazier une jolie coupe en vermeil pour la course de chevaux de toutes races et M. Laurence 800 fr. pour la poule.

L'on a remarqué avec plaisir que les intervalles entre les courses étaient de beaucoup diminués ; on avait eu soin d'arranger les courses de manière que les premiers chevaux qui avaient encore une épreuve à parcourir se reposaient pendant que les seconds couraient. C'est là une innovation heureuse.

On dit que deux individus ont été pris en flagrant délit de vol sur le chemin des courses. On dit aussi que l'un des chevaux de la voiture d'un industriel de cette ville s'est abattu et a beaucoup souffert.

Il paraît que les cochers des voitures de place cherchaient hier à exploiter la circonstance ; un de nos abonnés nous écrit pour se plaindre de ce qu'un cocher de M. Guisselinck a refusé d'aller du Pont des Arches au quai d'Avroy, à moins de 2 frs. Nous engageons notre abonné à prendre une autre fois le numéro de la voiture.

TIR A LA CARABINE.

Les exercices du tir se sont prolongés jusque dans la soirée d'hier. Voici les résultats obtenus et les noms des personnes qui ont gagné les prix ; savoir :

Le 1er prix, une pendule en bronze, valeur 155 francs. a été remporté par M. Colo de Lesve, province de Namur, qui a fait 78 points.

Le 2e prix, une carabine et ses accessoires, valeur 130 fr., a été remporté par M. Bodson, de Hermalle sous Huy, qui a fait la plus belle balle.

Cette belle et excellente carabine a été confectionnée par M. Lejeune-Sauvage fesant partie des chasseurs Liégeois, et membre de la Société Ste-Barbe, qui a consenti à la céder pour être décernée en prix. C'est avec cette carabine que M. le bourgmestre Tilman a tiré le premier coup, qui a marqué 12 points. Un amateur de cette ville en a offert à M. Bodson 250 frs. ; mais celui-ci ne veut s'en désaisir à aucun prix.

Le 3e prix une montre guilochée à cylindre, valeur 100 fr. par M. Defays, François, de Fléron, qui a fait 75 points.

Le 4me. prix, trois couverts de table, valeur 75 fr., par M. Bia (Jacob) de Hermalle-sous-Huy qui a fait la deuxième plus belle balle.

Le 5me. prix, une tabatière en argent, valeur 50 fr., par M. Ancion (Denis-Jh.) de Forêt, qui a fait 75 points.

Le 6me. prix, douze cuillères à café en argent, valeur 40 fr. par M. Heuse (Gilles) de Nessonveaux qui a fait la 5me. plus belle balle.

Le 7me. prix, une pièce d'argenterie, valeur 30 fr. par M. Wéry (Henri) de Liége qui a fait 72 points.

Le 8me. prix, un gobelet en argent, valeur 25 fr. par M. Peclere (Henri) de Liége, qui a fait la 4me. belle balle.

CONSEIL COMMUNAL.

Séance du 17 août 1839.—Absens : MM. Bellefroid, Piercot, Fleussu, Dehasse, Constant et Delexhy.

COMMUNICATIONS :

1. Rapport de M. Leclercq, professeur à l'Ecole industrielle sur les élèves et sur les améliorations à introduire.

2. Arrêté royal du 29 juillet désapprouvant la suppression d'une partie de la ruelle d'Enfer.

3. La députation informe que M. le ministre des travaux publics a majoré de 20,000 fr. le subside du gouvernement pour l'élargissement de la rue Sous-la-Tour, et elle approuve, en même tems la délibération du conseil qui vote un fonds de 25.000 fr. destiné à prendre des actions dans la nouvelle route de Liége à Maestricht.

4. La députation approuve la délibération du conseil qui pose les bases du contrat à passer avec M. Buckens pour le coulage, etc., de la statue de Grétry.

5. M. Dereux, annonce que la ville a gagné son procès dans les contestations avec les propriétaires de la rivelette au quai de la Sauvenière et avec Mme. Bridland née Libioulle.

Le conseil approuve un réglement pour les courses de chevaux pris d'urgence par le collége des bourgmestre et échevins.

Il accorde une indemnité de 1098 frs. au sieur Delhez pour la destruction d'une cave sous la Grande Tour.

Il autorise le collége des bourgmestre et échevins à ne donner aucune suite à l'action intentée aux héritiers bénéficiaires du sieur Stéphany pour avoir paiement des loyers du jardin que ce dernier occupait à la porte à St-Martin.

Il accorde à la veuve Bouffart une remise de 56 frs. 38 centimes pour quatre années d'arrérages. On fera vendre la terre que cette femme occupe.

Ensuite du rapport présenté par M. Lambinon, organe de la commission des travaux publics, on décide :

1° La suppression du fond de la ruelle Magdelaine, rue des Tanneurs, à cause de son insalubrité : sa largeur n'est d'ailleurs que de 1 mètre 80 centimètres.

2° Le cahier des charges pour les réparations à l'hôtel-de-ville, au mur de soutènement à la Tour en Bèche et pour la construction d'un hangar à l'entrepôt.

Les crédits nécessaires figurent au budget de 1839.

3° Le plan de rectification de la rue des Bayards dont la longueur est de 380 m. — Sa largeur serait portée à 10 m.

L'emprise est évaluée par l'architecte à fr. 1780.

4° La mise en adjudication publique d'un terrain de 60 mètres 52 centimètres situé au fond de l'impasse de l'ex-couvent des Croisiers rue des Prémontrés.

Ce terrain peut être utile au séminaire et à MM. Vandensberg et Bourguignon.

5° Une idemnité au sieur Vincent de 40 fr. 80 c. pour 2 m. 4 c. cédés à la voirie rue de l'Agneau, n° 419.

6° Le plan de rectification de la Boverie depuis le Pont de Pierres jusqu'au pré Mativa

Il a déjà été exécuté en partie, mais il n'a pas été approuvé par le roi.

7° Le plan de rectification de la rue sur les Fossés entre les portes Saint-Martin et Ste-Marguerite.

La rue aura une largeur de 10 mètres.

Il est arrêté en même temps que le terrain libre comprenant 550 mètres pourra être cédé par parcelles aux propriétaires riverains.

8° Une rectification au plan d'élargissement de la rue Pourceaurue (quartier du Nord), quant aux deux angles de la rue formant l'intersection sur la rue Grasse Poule.

Le plan de la rue Grasse Poule et d'une partie de celle de Hors-Château.

L'emprise est évaluée a 858 frs. 26 c.

9° Le plan de rectification des rues Pont de Pierres et Pont de briques, Outre-Meuse.

Leur largeur sera de 7 m. et permettra à deux voitures de s'y croiser et sans offrir de danger.

L'entreprise occasionnera une dépense de 4,571 fr.

La délibération du conseil relative à l'ouverture de nouvelles rues dans le quartier de l'Est ne parlent pas de ces deux rues qui, sous le rapport de la facilité des communications et de la salubrité, sont très-nécessaires.

10° Un crédit de f. 2292 54 c. pour constructions de cloisons séparatoires dans les classes de diverses écoles de garçons et d'une cave à l'école de filles de Ste-Barbe.

Cette allocation figurera au budget de 1840 ; mais elle est votée maintenant pour que les réparations puissent avoir lieu pendant les vacances.

M. Lambinon, organe de la commission des travaux publics, rend compte de la discussion à laquelle donne lieu la demande de M. Jamme tendante à construire un bâtiment de fabrique de 25 m. de longueur sur 13 m. de profondeur le long de la rive gauche du biez des usines de la rue Grande-Bèche, en prolongement de la Construction actuelle jusqu'à l'extrémité de sa propriété.

MM. Lambinon et Cox sont d'avis de ne pas accorder la demande attendu qu'il y a nécessité de prolonger l'une des quatre grandes rues à ouvrir jusqu'à l'Abattoir, et de mettre en rapport avec le centre du quartier une agglomération d'habitans qui ont des droits à des communications faciles.

Ils soutiennent en outre que cette prolongation a été dans l'intention du conseil lorsqu'il a arrêté en juillet 1837 le plan d'ouverture de nouvelles rues dans le quartier de l'Est.

MM. Tilman et Despa croient que l'intention du conseil a été de borner cette rue à la rue Grande-Bèche, et font valoir pour accorder la demande non seulement la dépense que nécessitera la prolongation de cette rue, mais encore l'indemnité à accorder dès maintenant à M. Jamme.

On met aux voix la question de savoir si la rue nouvelle sera prolongée jusqu'à la rue Pêcheurue.

Elle est adoptée par 18 voix contre 5.

M. Lambinon, organe de la commission des travaux publics, rend compte de la discussion à laquelle a donné lieu le plan de rectification de la voirie au pont Maghin et à une partie du quai St.-Léonard.

M. l'architecte demande une largeur de 12 m. environ pour le tout, autrement il y aurait disparate entre les quais de la Batte et de St.-Léonard, dont le premier a 25 m. de largeur et le second 18.

M. l'ingénieur des ponts et chaussées propose de donner une largeur de 10 m. seulement.

MM. Lambinon, Forgeur et Cox partagent l'opinion de M. l'architecte, et MM. Billy, Lhoest et Despa celle de M. l'ingénieur.

Le conseil adopte un élargissement de 12 m. pour le pont Maghin et une partie du quai St.-Léonard.

Une discussion s'engage sur l'urgence de démolir le mur de rempart du pont Maghin. Selon les uns, le danger est imminent ; selon d'autres, il n'en existe pas. Cet objet sera examiné lors du budget de 1840.

Sur le rapport de M. Lambinon, on adopte le plan, le devis et le cahier des charges de l'agrandissement du cimetière de Robermont.

La dépense pour l'appropriation du terrain, la cloture en maçonnerie et le logement du concierge s'élève à 53,865 fr. 48 c.

ANNONCES.

HUITRES ANGLAISES chez ANDRIEN, rue Souv.-Pont.

Mme. DUPLOUY-PIRARD ;

Rue de la Régence, n. 8,

A l'honneur d'ANNONCER qu'elle vient de recevoir de la Suisse, UN BEAU

choix de rideaux brodés

Ainsi que des MOUSSELINES en pièces, qu'elle VEND à des PRIX AVANTAGEUX. Son magasin est assorti en tout ce qui concerne l'ameublement,

---

A LOUER, pour en jouir de suite, une fort belle et spacieuse MAISON, fraichement décorée, avec grands salons et salles de bains. Cette maison est chauffée par un calorifère et peut et louer avec ou sans remises et écuries.

On pourrait, si on le désire, y joindre un autre vaste bâtimens séparé du premier par une cour. L'ensemble est très convenable pour un hôtel ou tout autre établissement industriel. — S'y adresser rue Hors-Château, n° 1. 740

Rue Agimont N. 115.

A LOUER AVEC PENSION, UN BEL APPARTEMENT indépendant convenable pour une ou plusieurs dames.

A VENDRE.

1° Une ou deux PARCELLES DE JARDIN, au BEAU MUR, contigu au NOUVEAU CASINO, commune de Grivegnée, en dehors de l'octroi de Liége.

On peut y établir avantageusement un Café ou en faire un jardin d'agrément

2° DEUX PARCELLES DE JARDIN, cotillage et houblonnière, sur Avroy, à portée de la station du chemin de fer et du jardin botannique, ce terrain est propre à y faire des briques

S'adresser place St Denis, n. 637.

Jolie petite Maison

DE CAMPAGNE

DITE : PRÉ GUERIN

A VENDRE A XHORIS.

Le Mardi 27 Août 1839, à midi précis,

M. le baron Michel DE SELYS de Fanson, propriétaire, rentier à Beaufays, fera procéder, au domicile du sieur G. ROYDEAUX, cabaretier à Xhoris, par le ministère de Me LAUREND, notaire à Ferrières,

A LA VENTE

D'UNE JOLIE PETITE

Maison de Campagne,

SISE AUDIT XHORIS,

Avec cour et fournil par devant, bâtimens d'habitation et d'exploitation; jardin; verger; pelouse; le tout contigu auxdits bâtimens, garni des meilleurs et plus beaux arbres fruitiers et d'agrément, contenant environ un hectare.

Treize Parcelles de Terre et Pré, première qualité, contenant environ trois hectares.

Cette bonne et solide propriété est située au centre de la commune, dans le site le plus agréable et le plus commode; des routes construites et en construction, vont la mettre en rapport direct avec les villes de Liége, Huy, Verviers, Stavelot et Marche.

Une Chasse étendue et abondante; une Tenderie heureuse dans le bois communal; et une Pêche très-rapprochée, sont des agrémens que l'acquéreur pourra ajouter à la valeur de cette propriété, distante d'une demi-lieue de l'Ourte et de l'Emblève.

S'adresser audit Me LAUREND, notaire, ou à M. DE BLIR, audit Xhoris, dépositaire des plan et titres de propriété.

Lesdits biens seront vendus francs et libres de charges.

A LONG CREDIT.

LIBRAIRIE DE J. J. LARDINOIS,

RUE DEVANT-LES-CARMES, N. 384-44, A LIEGE.

Journées Mémorables de la Révolution française, racontées par un père à ses fils, ou récit complet des évènemens qui se sont passés en France, depuis 1787 jusqn'en 1804 : par le vicomte WALSH, auteur des *Lettres Vendéennes*, et du *Tableau des Fêtes Chrètiennes*. 2 beaux vol. in-fol., ornés de portraits. Prix 4 frs. (*L'édition française coûte 28 francs.*)

Voyage ou mes Vacances en Italie. Beau vol. in-fol., avec estampe, 2 fr. — Le même in-12, 1 fr. 50 c.

Louis-le-Pieux et son siècle ; par Frantin, auteur des *Annales du Moyen-âge*. 2 beaux vol. in-8°, avec cartes, etc., 15 francs.

Promenades historiques dans le pays de Liége, par le docteur B.. Y. 2 volumes in-8°, ornés de cartes, planches, etc., 9 frs.

VILLE DE LIEGE.

TRAVAUX PUBLICS.

Le collége des bourgmestre et échevins informe les intéressés QUE L'ADJUDICATION DE L'ENTRETIEN.

DES

bâtimens communaux

aura lieu le 26 courant, à midi précis, à l'Hôtel-de-Ville.

On peut prendre connaissance du cahier des charges au bureau des travaux publics chaque jour de 9 heures à une heure de relevée.

A Liége, le 12 août 1839.

Le président, J.-J. *Tilman.*

Par le collége, le secrétaire, *Demany.*

GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIEGE.

DEMANDE

EN CONCESSION DE MINES

DE

PLOMB ET DE SOUFFRE,

GISANTES

SOUS DES TERRAINS D'UNE ÉTENDUE SUPERFICIELLE

DE

200 HECTARES 10 ARES 80 CENTIARES,

DÉPENDANS DE LA COMMUNE

DE

WELKENRAEDT.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liége, sous le n° 1952, du répertoire particulier, les sieurs Pierre François Poswick, domicilié à Limbourg, Jean Lambert Bloem, domicilié à Welkenraedt et Jean Jacques Odendahl, demeurant à Vicht, royaume de Prusse, ont formé une demande en concession de mines de plomb et de souffre, gissantes sous des terrains d'une étendue superficielle de deux cents hectares, dix ares, quatre vingts centiares, dépendans de la commune de Welkenraedt et dont la délimitation a été indiquée ainsi qu'il suit :

A L'EST,

partant du point d'intersection du chemin nommé Koeslaegs Weeg avec le ruisseau de Welkenraedt, suivant ce ruisseau jusqu'au point de rencontre du chemin nommé Meuschemender Weg; suivant ensuite ce dernier chemin jusqu'à celui de Henri Chapelle vers Baelen.

AU SUD,

par ce dernier chemin qui sépare la commune de Welkenraedt d'avec celle de Baelen, en suivant ce chemin jusqu'à la rencontre de la limite entre Henri-Chapelle.

A L'OUEST,

par la limite qui sépare la commune de Henri-Chapelle d'avec celle de Welkenraedt, en suivant cette limite jusqu'à la rencontre du chemin nommé Koeslaegs Weeg.

ET AU NORD,

par ce dernier chemin jusqu'au ruisseau de Welkenraedt, point de départ.

Les pétitionnaires s'engagent, pour le cas où ils seraient concessionnaires, à payer aux propriétaires de la surface telle indemnité qui sera fixée par l'autorité compétente.

LA DÉPUTATION PERMANENTE

DU

CONSEIL PROVINCIAL

DE LIÉGE,

EN EXÉCUTION DES LOIS DES 21 AVRIL 1810

ET 2 MAI 1837,

ARRÊTE :

1° Les colléges des bourgmestres et échevins de Liége, Verviers, Limbourg et Welkenraedt, feront afficher pendant quatre mois consécutifs la demande en concesison ci-dessus analysée ; ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche, à l'issue de l'office, devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2° Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du 4e mois de publication; il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale, plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3° Immédiatement après l'expiration du quatrième mois les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches, ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans deux des journaux de la province et expédié aux colléges prédésignés.

En séance à Liége, le 16 août 1839.

Présens : MM. Bon Vandensteen, gouverneur-président ; Scronx, Hubart, Gouvy, Lekeu, Elias et Warzée, greffier.

Pour expédition conforme,

Le greffier provincial,

F. N. J. WARZÉE.

VESICATOIRES.

Le Taffetas Mauvage est le seul approuvé par l'Académie royale de Médecine pour panser les Vésicatoires à cause de ses bons effets et de la propreté de son emploi qui ne donne aucune mauvaise odeur. Tous les autres Taffetas ou papiers sous telles dénominations qu'on les annonce ne sont que des contrefaçons occultes, non approuvées et nuisibles. On trouve ce Taffetas en boites portant le nom MAUVAGE, à Liége, chez M. DELCOUR-FROIDBISE, pharmacien.

Chasses à Louer.

JEUDI 22 AOUT 1839, à neuf heures du matin,

Au local de l'hospice Saint-Abraham, rue Féronstrée, à Liége,

LA COMMISSION DES HOSPICES

EXPOSERA EN LOCATION AUX ENCHÈRES

POUR 3, 6 OU 9 ANS,

LE DROIT DE CHASSE

SUR LES PROPRIÉTÉS DES HOSPICES,

Situées dans les cantons ci-après :

PROVINCE DE LIÉGE.	CONTENANCE DES PROPRIÉTÉS.
Canton de Bodegnée,	35 hectares.
» Dalhem,	19 »
» Fléron,	78 »
» Glons,	665 »
» Hollogne-aux-Pierres,	236 «
» Héron,	105 »
» Herve,	157 »
» Verviers,	26 »
Liége (Votem et Herstal)	53 »
» Grivegnée et Jupille,	28 »
PROVINCE DE LIMBOURG.	
Canton de Looz,	26 «
Maestricht (sud),	52 »

S'adresser pour les conditions au bureau du receveur desdits hospices, rue Féronstrée, à Liége.

BOURSES.

PARIS, LE 17 AOUT.

3 p. c.	80 75	Mutualité.	—
4 p. c.	102 75	Act. Réunies.	—
5 p. c.	112 60	B. c. d'Anvers.	—
Act. de la Banque.	2790	Dette active.	19 1/2
Ob. de la v. de Par.	1215 ex-int.	Passive	4 3/8
Emp. belge.	104	Emp. romain	103 3/4
Soc. générale.	—	Naples.	100 40
B. de Belg.	1772 50	Empr. port. 3 p. c.	—

LONDRES, LE 15 AOUT.

3 % consolidés.	91 7/8	Différées	8 3/8
Belge. 1832.	103 1/4	Passives	4 3/8
Hol. Dette active.	54 7/8	Russie.	—
Portug. 5 p. c.	—	Brésil.	78 1/4
Id. 3 p. c.	19 1/8	Mexicains 5 p. c.	—
Esp. Emp. 1834.	19 3/4 19 1/2		

AMSTERDAM, LE 16 AOUT.

Dette active.	54 5/8	Espagne. Ardoin.	18 1/16
5 p. c.	102 9/16	D. diff. 1830.	—
Billet de chang.	26 3/4	» » 1835	—
Synd. d'am.	96 7/8	» » Passive	—
» 3 1/2 %	81 7/8	Portugal. E. 5 %	—
Soc. de Commerce	173 1/4	Naples. Cert. Fal.	—
Ch. de fer. d'Amst.	—	Russe. H. et Comp.	—
» de Rotterdam.	—	» —1829.	104 3/4
Prusse L. 1832.	—	» C. c. Hope.	98 1/2
Autriche. Métall.	104 1/4	» Ins. gr. liv.	69
Brésil. Emp.	—	Pologne. L. 500 fl.	136 5/8

ANVERS, LE 17 AOUT.

Anvers. Dette act.	105 1/4	A		Prusse. Em. à Berl.	122 1/4	A
» Dette diff.	50 1/2	A		Naples. Cert. Fal.	95	
Emp. de 48 milli.	102 et	P		Et. R. Levée 1832.	101 7/8	P
» de 30 milli.	92	P		Cert. à A. 1834.	100 1/4	A
Hollande. Det. act.	—			CHANGES.		
Rente rem.	—					
Autriche. Métalliq	108			Amsterd. C. jours	1/2 0/0 p	P
Lots de fl. 100.	—			Id. 2 mois.	—	
» fl. 250.	455		A	Rotterd. C. jours.	5/8 % p	A
» fl. 500.	320		A	Id. 2 mois	—	
Polog. Lots fl. 300	120		P	Paris. C. jours.	1/4 av	A
» » fl. 500	136 1/2			Id. 2 mois	1/2 0/0 p.	A
Brésil. E. L. 1834.	78 1/2			Londres. C. jours.	40	A
Espagne. Ardoin.	18 1/8 et		P	Id. 2 mois	39/8	A
Dette pasive 1834.	—			Francfort. C. jours	36 1/16	A
» différée.	—			Id. 3 mois	35 11/16	A
Danemarc. E. Not.	96		A	Bruxelles et Gand.	1/4 0/0	A
Dito à L.	74 1/4					

BULLETIN DE BOURSE.

La rente Espagnole s'est maintenue pendant toute la Bourse à 18 1/16 A 1/8 P. Les primes très-offertes et à bon compte. Rien de nouveau en fonds Belges. Les actions de la société de Commerce plus offertes, elles ont été négociées à 91 5/8.

BRUXELLES, LE 17 AOUT.

Dette active 2 1/2	55 3/4			Brasseries.	—	
Emp. Rotshchild.	101 5/8	A		Tapis.	—	
Fin courant.	—			Fer d'Ougrée.	—	
Emp. de 30 mill.	91 7/8			Mutualité.	104	A
Id. de 37 mil.	71 5/8			S. C. Bruges.	—	
Emp de 1832 (4).	—			Monceaux.	—	
Act de la Soc. G.	750			Act. Réunies.	—	
Emp. de Paris.	—			Bornage.	—	
S. de Comm. de c.	116		P	Houyoux.	—	
B. de Belgique.	—			Papeterie.	—	
C. de S. et Oise.	—			Lits de Fer.	—	
Hauts-Fourneaux.	—			H.-F. Luxembourg	—	
Banque Foncière.	—			Civile.	—	
Idem.	—			Herve.	—	
Flenu.	—			Ch. de Fer de Col.	—	
Hornu.	—			Ch. de B., M. et B.	—	
Sclessin.	—			Asphalt.	—	
Soc. Nationale.	—			Holl. Dette active.	—	
Levant du Flenu.	—			Losrenten inscrit.	—	
Ougrée.	—			Autriche. Métalliq	—	
Sars-Longscham.	—			Naples. C. Falcon.	—	
Chemin de Fer.	—			Espagne. Ardoin.	18	A
Vennes.	—			Fin courant.	—	
St-Léonard.	—			Prime un mois.	—	
Chatelineau.	—			Différée de 1830.	—	
Verreries.	—			Idem de 1835.	—	
Betteraves.	—			Passives.	—	
Verrer. de Charl.	—			Brésil. E. de Roth.	—	
L'Espérance.	—			Rome. E. de 1854.	—	

VIENNE LE 8 AOUT.

Métalliques 5 p. c., 108 1/4. — Actions de la Banque 1530.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 17 AOUT.

Le pleyt belge Anna Maria, v. de Rotterdam, ch. de sucre.

Le pleyt belge Pelikaen, v. de Marennes, ch. de sel.

Imprimerie de J.-B. Nossent, rue du Pot-d'Or, à Liége, N° 632.